

**MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380**

DELIBERATION**DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025**

Le 08 décembre 2025, à 18 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Date de convocation :
02/12/2025Date d'affichage :
02/12/2025

Numéro : 55/2025

Présents : Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADE, Michel ALBENGE, Thierry MONTBROUSSOUS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON Philippe FOULCHE, Ghislain PELLIEUX, Eric ALBERT, Jérôme SABRIE, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Bruno BARDES (Marie LACAN), David POUTRAIN (Bernard DELBRUEL).

Absents excusés non représentés : Sylvie CLERGUE.

Absent non excusé non représenté : Francis SALABERT, Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Françoise CHINCHOLLE.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DU TARN

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Lescure-d'Albigeois soutient les initiatives de solidarité qui répondent aux besoins essentiels des habitants les plus fragiles.

À ce titre, la Banque Alimentaire du Tarn intervient tout au long de l'année, sur le territoire communal, en appui des structures locales afin d'assurer l'approvisionnement et la distribution de denrées aux ménages en difficulté. Cette action, conduite en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire, contribue directement au maintien d'un filet de sécurité sociale de proximité.

Dans un contexte de hausse des demandes et de renchérissement des denrées, des coûts de collecte, de stockage et de logistique, la Banque Alimentaire a sollicité un soutien financier exceptionnel de la commune. Cette contribution permettra de sécuriser l'approvisionnement, de préserver la qualité des distributions et de répondre, autant que possible, aux besoins identifiés sur le bassin de vie de Lescure-d'Albigeois. Cette intervention relève de l'intérêt public local et s'inscrit en complémentarité de l'action sociale communale/CCAS.

Attachée aux valeurs de solidarité, la commune souhaite accompagner cette initiative d'intérêt général, reconnue pour son efficacité opérationnelle et son impact social. En conséquence, afin de contribuer à la réussite de cette action, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300€ à la Banque alimentaire du Tarn, imputée au budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'intérêt social de l'intervention de la Banque alimentaire,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations,
- Considérant l'exposé ci-dessus.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ATTRIBUE à la Banque alimentaire, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ imputée au budget communal.

- **DIT** que le versement interviendra en une fois, sur présentation des pièces justificatives (statuts, documents financiers usuels).
- **DIT** que cette dépense sera inscrite dans le budget communal 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire
Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance
Françoise CHINCHOLLE

A handwritten black ink signature of Françoise Chincholle.

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.